

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. DÉCISION

Séance du 18 juillet 2020

L'an deux mille vingt , le dix huit juillet à 09:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, Mme Picard, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Croizet à M Royer
Mme Vaccaro à Mme Branas
M Augé à Mme Picard
M Acquaviva à Mme Picard

Secrétaire de séance : M Bruno Cristofoli.

La séance est ouverte,

Délibération du : 18 juillet 2020
Rendue exécutoire le : 21 juillet 2020
Publiée le : 21 juillet 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 18 juillet 2020

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. DÉCISION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

En application du Code de l'Action sociale et des familles, chaque commune dispose d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui anime une action générale de prévention, et de développement social dans la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS est un établissement public administratif présidé de droit par le Maire et administré par un Conseil d'administration. Ce dernier comprend des membres élus par le Conseil Municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et des membres nommés par le Maire.

Vu les articles R. 123-8, R. 123-10 et R. 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Vu la délibération DG20_048 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 fixant à huit (8) le nombre d'administrateurs du CCAS, élus du Conseil Municipal,

Sur proposition de l'ensemble des conseillers municipaux et du Maire,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Désigne pour représenter la commune au Conseil d'administration du CCAS :

- Mme Cécile Poublan
- M. Patrice Claverie
- Mme Françoise Fize
- M. Francis Royer
- Mme Emily Pomi
- Mme Sophie Damisa
- M. Jacques Mangon
- M. Stéphane Bessière

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 18 juillet 2020

pour expédition conforme

Le maire,




Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_049
Date de la décision :	2020-07-18 00:00:00+02
Objet :	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3.1 - CCAS
Identifiant unique :	033-213304496-20200718-DG20_049-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20200718-DG20_049-DE-1-1_0.xml	text/xml	938
Nom original :		
DG20_049.pdf	application/pdf	477968
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20200718-DG20_049-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	477968

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 juillet 2020 à 09h05min23s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 juillet 2020 à 09h05min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 juillet 2020 à 09h05min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 juillet 2020 à 09h10min44s	Reçu par le MI le 2020-07-21